

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 V. 164 Vœu relatif au déploiement de capteurs CO2 dans les écoles, collèges et lycées.

Le Conseil de Paris,

Considérant l'échec de la stratégie sanitaire du Covid, liée notamment à l'absence de planification à long terme du gouvernement de mesures permettant tout à la fois la poursuite de l'éducation dans les écoles, collèges et lycées, et la protection des enseignant-es du personnel éducatif, des élèves et leurs familles ;

Considérant que le taux de contamination dans les directions de la Ville de Paris est de loin le plus élevé à la DASCO, révélant la réalité de la circulation du virus dans les écoles ;

Considérant l'absence de moyens financiers alloués par l'État aux communes afin de mettre en place des mesures de protection sanitaire ;

Considérant que dans les moyens disponibles pour limiter la propagation de la Covid figure depuis le printemps 2020 le déploiement de capteurs à CO2 qui fournissent une estimation en temps réel de la qualité de l'air ;

Considérant que l'aération des classes est parfois rendue difficile par la réalité du bâti parisien et qu'un contrôle de sa réelle efficacité est indispensable ;

Considérant que le déploiement de ces capteurs à CO2 est demandé tant par les organisations syndicales que par les associations de parents d'élèves à Paris ;

Considérant le déploiement en cours, effectué par la Ville, pour l'équipement de 25 écoles maternelles, 25 écoles élémentaires et 75 collèges, chaque établissement étant destinataire de 3 à 5 capteurs, avec une priorité pour les réfectoires dans les collèges ;

Considérant la nécessaire évaluation de cette première expérimentation, dans le but de voir l'impact de ces capteurs sur le niveau de circulation du virus et l'amélioration de la qualité de l'air.

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua et des élu·e·s du Groupe communiste et citoyen, au nom de l'exécutif,

Emet le vœu :

Qu'un bilan soit dressé dès que possible du déploiement en cours des capteurs de CO2 dans les crèches, écoles et collèges, et que l'étude réalisée par AirParif soit présentée dans la 4^{ème} ou la 6^{ème} commission, afin que le conseil puisse se prononcer sur l'opportunité et les conditions d'une généralisation du dispositif sur la base de données probantes d'efficacité (changement effectif des comportements d'aération, meilleure appréhension du risque aérosol par les équipes éducatives et les enfants, mesures correctives prises etc...)